



PROCÈS-VERBAL

MARS 2023

Le 28 février 2023 à 18 h 30, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 6 mars 2023 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue en présentiel à la petite salle municipale, située au 108A, Ave Ouellet, le lundi 6 mars 2023 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Linda Paré et France Couture, conseillères, messieurs Michel Desjardins et Éric Langlois, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant.

SONT ABSENTS : M. Bruno Gagné, maire et Mme Katy Dubé, conseillère.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal du 6 février 2023;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
 - Renouvellement du contrat d'assurance;
 - Pancartes Le Bistreau d'érable;
 - Projet infrastructures alimentaires locales;
 - Isolation garage;
 - Lettre de Mme Monique Lachance;
 - Lettre du Cercle de Fermières;
 - Rapport d'activités annuel de la sécurité incendie 2022;

- Bilan des activités Tissés-serrés 2022-2023;
- 6. Demande de subvention (dons) ;
 - Demande de commandite – Gala méritas;
 - Demande au programme nouvelle-naiissance;
- 7. Rapports des employés et organismes ;
- 8. Discussions diverses :
 - Achat défibrillateur;
 - Procès-verbal de correction – Résolution 05-02-2023;
 - Vente pour non-paiement taxes;
 - Vente d'une pompe portative;
 - Projet garderie;
 - Budget activité Pâques;
 - Paiement pour le déneigement des bornes sèches;
 - Paiement du 5^e versement pour le contrat de déneigement;
 - Distribution d'arbres;
- 9. Varia ;
- 10. Comptes ;
- 11. Période de questions;
- 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-03-2023

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2023

Une copie du procès-verbal du 6 février 2023 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale, greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-03-2023

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Mme France Couture désire retirer son appui à la résolution 17-02-2023, puisqu'elle mentionne ne pas avoir eu de réponse à ses questions. Adoptée à la majorité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-03-2023 (Renouvellement du contrat d'assurance)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance avec la FQM, pour un montant de 25,686.94 \$, taxe de 9 % incluse. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-03-2023 (Pancartes le Bistreau d'érable)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser le Bistreau d'érable à afficher des pancartes de

leur établissement sur notre territoire, afin que les gens s'orientent mieux pour s'y rendre. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-03-2023 (Projet infrastructures alimentaires locales)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de mandater la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents, et ententes, en lien avec le projet d'infrastructures alimentaires locales, et de s'occuper des achats. Mme France Couture reste la responsable de la réalisation du projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-03-2023 (Isolation du garage)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU de mandater la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions, par invitation, pour l'isolation du garage, et de la maison au 484 Rte Principale. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-03-2023 (Isolation du garage)

Suite à la réception d'une lettre de Mme Monique Lachance, demandant si nous allons recommencer un journal municipal, et les détails, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU de ne pas repartir de journal pour l'instant, puisque nous n'avons pas de bénévole pour s'en occuper. Le conseil n'est pas fermé à l'idée pour le futur. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Lettre du cercle de Fermières : Une lettre de remerciement a été reçue pour la contribution à leur activité de brunch.

Résolution : 08-03-2023 (Rapport d'activités annuel de la Sécurité incendie 2022)

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions, et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois et unanimement résolu :

D'adopter le Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie présentant les actions réalisées pendant l'année 2022 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny, et applicable à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;

Que le Conseil municipal ait pris connaissance des données du Rapport d'activités annuel du Service de sécurité incendie, et qu'il l'adopte tel quel;

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Bilan des activités Tissés-serrés 2022-2023 : La fin du projet sera le 31 mars prochain. Un bilan des activités a été reçu.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 09-03-2023 (Demande de commandite – Gala méritas)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de verser un montant de 75,00 \$ en commandite à l'école secondaire Saint-Paul pour souligner l'implication et l'excellence de nombreux élèves par le biais d'un gala méritas. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-03-2023 (Demande au programme nouvelle-naissance)

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de verser à Mme Véronique Moreau et M. Derick Marceau-Gagné la somme de 200 \$ pour la naissance de Milan Marceau-Gagné, né le 2 mars 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

Un compte rendu est donné par M. Éric Langlois pour le Centre de Plein-Air. Les locations vont bien, mais il y en a un peu moins qu'à pareil date l'an dernier.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 11-03-2023 (Achat défibrillateur)

En conséquence, il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU d'acheter un défibrillateur pour la salle municipale, à la compagnie Cardio Choc, au coût de 1,903\$ plus taxes, ainsi qu'une armoire murale pour l'entreposer au coût de 250\$ plus taxes. Adoptée à majorité par les conseillers.

Résolution : 12-03-2023 (Procès-verbal de correction – Résolution 05-02-2023)

En vertu de l'article 202.1 du Code municipal, le greffier-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents, soumis à l'appui de la décision prise.

La modification consiste à corriger la résolution 05-02-2023. On doit y lire comme organisme responsable du projet : la Maison des jeunes, plutôt que L'ABC des Hauts-Plateaux.

Je soussignée, Caroline Dancause, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, atteste par la présente avoir corrigé cette erreur dans la résolution 05-02-2023. Donnée à Sainte-Apolline-de-Patton ce 6^e jour de mars 2023.

Caroline Dancause, directrice générale, greffière-trésorière

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de correction. Adoptée à majorité par les conseillers.

Résolution : 13-03-2023 (Vente pour non-paiement taxes)

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions de 1022 et suivants du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées.

D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles de la liste déposée, qui n'aurons pas été payées avant le 17 mars 2023;

DE DEMANDER à la directrice générale et greffière-trésorière de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi le 8 juin 2023, à la vente par enchère publiques des immeubles mentionnés dans une liste à jour au 17 mars 2023;

DE MANDATER la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales. (1038 C.M.) Adoptée à majorité par les conseillers.

Résolution : 14-03-2023 (Vente de la pompe portative)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à vendre une pompe portative inutilisée. Celle-ci sera vendue sans garantie légale, au coût de 100\$, négociable. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-03-2023 (Projet garderie)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer l'entente et le bail au nom de la municipalité, pour la location de la petite salle municipale pour un projet de garderie. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-03-2023 (Budget pour une activité de Pâques)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser un budget de 500\$ pour une activité de Pâques organisée par Mme France Couture. Adoptée à l'unanimité des conseillers. France se retire de la décision.

Résolution : 17-03-2023 (Paiement pour le déneigement des bornes sèches)

Il est proposé par Mme France Couture appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de procéder au paiement du déneigement des bornes sèches, aux montants convenus à l'acceptation des soumissions. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-03-2023 (Paiement du 5^e versement pour le contrat de déneigement)

Il est proposé par M. Michel Desjardins appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 37,374.35\$, ce qui correspond au cinquième versement du contrat de déneigement pour la saison 2022-2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Résolution : 19-03-2023 (Journée des fournisseurs)

Il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'autoriser Mme France Couture d'assister à une journée de fournisseurs d'équipements et d'aménagement de terrains sportifs. Le kilométrage sera remboursé. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 20-03-2023 (Étude environnementale)

Il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter l'offre d'étude environnementale d'Englobe, étant le plus bas soumissionnaire, au montant de 24,474.39\$, plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 21-03-2023 (Projet agent de mise en commun des services)

ATTENDU QUE la MRC de Montmagny a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de St-Just-De-Bretonnières, St-Fabien-De-Panet, Ste-Apolline-De-Patton, Ste-Euphémie-Sur-Rivière-Du-Sud, Cap-Saint-Ignace, St-Pierre-De-La-Rivière-Du-Sud, Berthier-Sur-Mer, Lac-Frontière, Ste-Lucie-De-Beaugard, St-Paul-De-Montminy, Notre-Dame-Du-Rosaire, Montmagny, St-François-De-La-Rivière-Du-Sud, St-Antoine-De-L'Isle-Aux-Grues désirent présenter un projet de MISE EN COMMUN DES SERVICES dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par Mme France Couture et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Ste-Apolline-de-Patton s'engage à participer au projet de MISE EN COMMUN DES SERVICES et à assumer une partie des coûts à titre de temps;

Le conseil accepte que la MRC de Montmagny agisse à titre d'organisme responsable du projet;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère, Mme Linda Paré, qu'il sera adopté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéroté 03-2023, lequel a pour but de décréter une dépense, et un emprunt de 890,351\$ pour

des travaux de réfection et d'asphaltage du chemin du Lac Carré. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

10. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifiée, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

COMPTES

Total des salaires du 29 janvier au 25 février 2023 10 031,98 \$

Résolution : 22-03-2023 (Comptes)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 116,391.40 \$, soient payés, et que le maire et la directrice générale, greffière-trésorière soient autorisés à signer pour, et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à la majorité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande une réduction de la vitesse dans le chemin du Lac Carré. Le conseil en discutera lors de la prochaine séance du conseil.

Un citoyen demande si Katy Dubé est toujours éligible au poste de conseillère. On lui mentionne qu'elle ne dépasse pas le délai de 90 jours. Il demande si le conseil du Centre de Plein-Air est complet. On lui confirme qu'il l'est. Il demande d'avoir les documents des séances du conseil advenant le cas qu'il est absent aux séances. On lui confirme qu'il les aura le lendemain des séances du conseil. Il demande si le montant des assurances inclus le Centre de Plein-Air et s'il est divisé par postes budgétaires. On lui confirme que oui, dans les deux cas. Il se porte volontaire pour être bénévole pour aider pour le journal. Il demande si le restaurant du Centre de Plein-Air a trouvé tout son personnel. On lui mentionne que c'est donné en sous-traitance, et que c'est à la personne responsable de trouver son personnel. Il demande si l'emprunt couvrira la dépense en totalité ou en partie du projet. On mentionne que le projet n'est pas encore totalement décidé, mais que le prêt couvrira presque en totalité le projet. Il demande des éclaircissements sur les comptes.

Un citoyen demande de quel côté du Chemin du Lac Carré le projet d'asphaltage aura lieu. On lui répond que pour l'instant, il sera fait à partir du lac.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 23-03-2023 (Levée de la séance)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant Caroline Dancause, DG et greff.-très.

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Un avis public, pour la séance extraordinaire a été affiché aux endroits prévus à cette fin le 17 mars 2023.

Un avis de convocation a été signifié le 17 mars 2023 à chaque membre du conseil municipal pour la tenue de la séance extraordinaire du 22 mars 2023 à 19 h, à la salle municipale située au 108A Avenue Ouellet.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la petite salle municipale, le mercredi 22 mars 2023 à 19 h.

SONT PRÉSENTS : mesdames les conseillères, France Couture, Katy Dubé et Linda Paré, messieurs les conseillers, Michel Desjardins, Éric Langlois et Mathieu Therrien sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Correspondance :
 - Demande pour le projet Tissés-serrés;
 - Remboursement de réservation de salle;
 - Lettre de l'école primaire;
 - Soumission module comptable pour le Centre Plein-Air;
 - Soumission réparation électrique du garage municipal;
 - Démission reçue;
4. Discussions diverses :
 - Avis de motion;
 - Réparation du tracteur;
 - Réparation d'une fenêtre du garage municipal;

- Nomination d'une directrice générale par intérim;
 - Programme d'aide à la voirie locale Volet Entretien des routes, locales;
 - Programme d'aide à la voirie locale Volet projet particuliers d'amélioration;
5. Comptes;
 6. Période de questions;
 7. Levée de la séance.

Résolution : 24-03-2023

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. CORRESPONDANCE

Résolution : 25-03-2023 (Demande pour le projet Tissés-serrés)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton appuie le projet Tissés-serrés, et est intéressée à avoir des activités dans le futur. Leur aide pour organiser les activités est importante pour nous puisque nous n'avons pas toujours des bénévoles disponibles. Une aide financière pourra être accordée selon leur demande, et sera évaluée avant chaque activité. Une lettre sera envoyée à la responsable du projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 26-03-2023 (Remboursement de réservation de salle)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de rembourser l'acompte donné par M. Jules Bernier, pour la réservation de salle. La salle doit être louée pour des funérailles. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 27-03-2023 (Soumission module comptable pour le Centre Plein-Air)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'ajouter une entité à notre module comptable pour le Centre Plein-Air de Ste-Apolline. Le coût est de 973.55\$, taxes incluses. Adoptée à la majorité des conseillers. M. Éric Langlois est d'accord pour un an, et Mme France Couture aurait aimé vérifier les autres possibilités.

Résolution : 28-03-2023 (Soumission réparation électrique du garage municipal)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Prévostech Inc. pour la réfection de l'entrée 200A 347/600V du garage municipal. Le montant est de 2,989.35\$, taxes incluses. Adoptée à la majorité des conseillers. M. Éric Langlois n'est pas d'accord.

Résolution : 29-03-2023 (Démission reçue)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'accepter la démission de la directrice générale, greffière-trésorière. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. DISCUSSIONS DIVERSES

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère, Mme Katy Dubé, qu'il sera adopté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéroté 04-2023, règlement sur la démolition d'immeubles. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

Résolution : 30-03-2023 (Réparation du tracteur)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de commander les ailes du tracteur municipal, pour un montant de 635\$, plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 31-03-2023 (Réparation d'une fenêtre du garage municipal)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de demander des soumissions pour la réparation d'une fenêtre du garage municipal. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 32-03-2023 (Nomination d'une directrice générale par intérim)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU de nommer Mme Isabelle Marceau pour le poste de directrice générale par intérim. En plus de ses tâches d'adjointe à la direction, elle sera autorisée à faire la facturation, l'encaissement des taxes, le paiement des factures, la comptabilité, la gestion des ressources humaines, le service aux citoyens, et les dépôts, jusqu'à ce qu'un directeur général, greffier-trésorier soit embauché. Les fonctions relatives aux réunions de travail, réunions de conseil, et de greffe sont exclus de sa liste de tâches. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 33-03-2023 (Programme d'aide à la voirie locale -Volet entretien des routes locales)

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 141,138 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Entretien des routes locales. Dossier : LYG47678. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 34-03-2023 (Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré, d'envoyer une demande pour le Programme d'aide à la voirie locale-Volet

projets particuliers d'amélioration des routes locales. Les travaux et les frais inhérents admissibles viseront à améliorer la sécurité ou la fonctionnalité de la route. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifiée, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

COMPTES

Total des salaires du 26 février au 11 mars 2023 **10,785.15 \$**

Résolution : 35-03-2023 (Comptes)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 123,283.94\$, soient payés, et que le maire et la directrice générale, greffière-trésorière soient autorisés à signer pour, et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 36-03-2023 (Levée de la séance)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause, DG et greff.-très.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
